

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**  
24 septembre 2021

**Conseillers**

Effectif légal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 3  
Procuration : 2

**Présents**

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

**Excusés :**

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

**Absents :**

**Secrétaire séance**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 AOÛT 2021**

Le quatre octobre deux mil vingt-et-un, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle polyvalente municipale, sur convocation légale de Madame le Maire du vingt-quatre août deux mil vingt-et-un et sous sa présidence.

---

**THÈME : ASSAINISSEMENT** **N°21.47**

**Objet : Budget Assainissement Collectif - DM3**

---

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de revoir à la hausse le montant alloué au chapitre 011 du Budget Assainissement.

Le budget actuel permet d'accorder des crédits supplémentaires au chapitre 011.

Il est donc proposé ceci :

SECTION FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Chapitre	Montant
011	+ 2000 €

**Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la décision modificative n°3 du budget Assainissement telle que présentée ;
- **CHARGE** Madame le Maire de réaliser les opérations comptables et administratives nécessaires.

---

**THÈME : PARTENARIATS** **N°21.48**

**Objet : Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »**

---

Madame le Maire rappelle la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie validée lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2020.

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**  
24 septembre 2021

**Conseillers**

Effectif légal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 3  
Procuration : 2

**Présents**

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

**Excusés :**

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

**Absents :**

**Secrétaire séance**

véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code général des collectivités,  
**Vu** le décret n°2021-565 du 10 mai 2021 relatifs aux schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables,

**Vu** les statuts du SDE35 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2014 et notamment de l'article 3.3.5 habilitant le SDE35 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 3.5.1 portant sur les modalités de transfert des compétences optionnelles,

**Vu** la délibération du Comité syndical du SDE35 en date du 4 février 2015 portant sur les modalités du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et les conditions techniques, administratives et financières validées en cette même séance, et actualisées lors du Bureau syndical du 12 décembre 2017 et du 21 janvier 2020 ;

**Vu** l'avis favorable des EPCI dans le cadre de la CCPE du 26 janvier 2021,

Il est convenu ce qui suit :

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 3.3.5 des statuts du SDE35, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du Comité syndical et de l'organe délibérant du membre,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- **ACCEPTE** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SD35 dans sa délibération du 4 février 2015 et actualisées lors du Bureau syndical du 12 décembre 2017 et du 21 janvier 2020.
- **MET à disposition** du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

### Date convocation

24 août 2021

### Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 3

Procuration : 2

### Présents

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

### Excusés :

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

### Absents :

### Secrétaire séance

- « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

## THÈME : RESSOURCES HUMAINES

N°21.49

### Objet : Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire informe qu'une erreur est à corriger dans le dernier tableau des effectifs validé lors du dernier conseil municipal. Elle informe également les membres du Conseil que suite à l'avancement de grade de l'agent administratif, celle-ci étant désormais en CDI, le poste de secrétaire de Mairie est donc ouvert à tous les grades de la catégorie C.

Tableau des Effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2021

Grade	Cat.	Temps travail	Missions	Poste vacant depuis le :	Statut	Agent
<b>Filière Administrative</b>						
Adjoint administratif - Tous grades	C2	30/35 <sup>ème</sup>	Secrétaire de mairie		Contractuel	Delphine DUHAULT
<b>Filière Technique</b>						
Adjoint technique	C2	30,5/35 <sup>ème</sup>	Entretien des locaux, agent de cantine et garderie		Stagiaire	Nadège CARRIC
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	17,5/35 <sup>ème</sup>	Entretien de la voirie, des espaces verts, et des bâtiments		Contractuel	René NOBLET
<b>Filière Médico-Sociale</b>						
ATSEM Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C2	27,5/35 <sup>ème</sup>	ATSEM		Titulaire	Rachel QUIBLIER
ATSEM Adjoint Technique	C2	27,5/35 <sup>ème</sup>	ATSEM		Contractuel	Jocelyne BUSNEL

Après discussion, les membres présents, à l'unanimité PRENNENT ACTE du tableau des effectifs actualisé.

Arrivée de Monsieur LESNÉ Hervé à 20h30.

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

24 août 2021

**Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 3

Procuration : 2

**Présents**

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

**Excusés :**

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

**Absents :**

**Secrétaire séance**

---

**THÈME : RESSOURCES HUMAINES**

**N°21.50**

**Objet : Poste d'Agent Technique - Accroissement temporaire d'activité**

---

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 8 mars 2021 les saisines du Comité Technique avaient été validées. Parmi elles, la nécessité de modifier le temps de travail non complet du poste « d'agent technique polyvalent » à un temps complet.

Aussi, l'agent actuellement en poste devant prendre sa retraite au mois d'avril 2022 et le recrutement d'un nouvel agent étant prévu pour le début du mois de janvier de cette même année, un accroissement temporaire d'activité pendant cette période de tuilage devra être instauré.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **D'ADOPTER la proposition du Maire,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.**

---

**THÈME : RESSOURCES HUMAINES**

**N°21.51**

**Objet : Ressources humaines - Vœu pour faire face à l'urgence des difficultés de présence aux instances médicales, pour réaliser les expertises médicales et pour le maintien de la médecine du travail pour les agents territoriaux d'Ille-et-Vilaine**

---

Madame le Maire expose :

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille-et-Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

**Le CDG 35 propose le vœu suivant sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite :**

- **une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer,**
- **un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé,**
- **un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention.**

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

### Date convocation

24 août 2021

### Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 3

Procuration : 2

### Présents

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

### Excusés :

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

### Absents :

### Secrétaire séance

Depuis quelques années, les instances médicales qui statuent sur les situations de maladie et d'accident du travail des agents territoriaux connaissent des difficultés croissantes du fait de la pénurie des médecins généralistes et experts qui s'accroît inexorablement. Le Préfet et les services de l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Doyen de la faculté de médecine, l'ordre des médecins ont tous été sensibilisés à cette impasse qui désormais devient réalité dans notre département.

Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Pour remédier à cette situation qui n'est pas surprenante au regard des départs prévisibles d'une génération de médecins habitués à siéger dans ces instances, il est demandé aux élus de soutenir ce vœu qui demande une évolution dans le bon sens de la réglementation applicable à la fonction publique territoriale qui est étonnamment différente de celle appliquée dans les autres fonctions publiques et dans le secteur privé.

Cette difficulté sur le fonctionnement des instances médicales est accentuée par celle sur la médecine de prévention. Dans ce domaine également, il est urgent d'adapter la législation pour permettre la continuité de ce service indispensable au maintien dans l'emploi dans de bonnes conditions de travail.

Depuis près de 8 ans, le CDG 35 mène des actions de sensibilisation au niveau national, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la fédération nationale des CDG, pour alerter et proposer des modifications réglementaires. Si le constat est partagé, étonnamment là aussi, certaines évolutions s'appliquent au secteur privé et pas au secteur public, et d'autres ne passent pas le cap des rapports pour être traduits dans le droit.

**Par ce vœu, il est demandé aussi aux élus d'Ille-et-Vilaine de soutenir ces demandes d'évolution de la réglementation pour donner les moyens au CDG d'assurer la continuité du service de médecine de prévention.** Ce service mutualisé est assuré au bénéfice des collectivités adhérentes et devrait l'être auprès de celles qui ont été abandonnées par les services privés de santé au travail, sommés par les services de l'Etat de se recentrer sur leur public prioritaire...et invitées à se retourner vers le CDG 35. Les grandes collectivités qui ont un service interne de médecine de prévention connaissent aussi des difficultés et sont aussi concernées par ce vœu. L'Etat sollicite d'ailleurs lui aussi le CDG pour le suivi médical de ses propres agents. Comment accepter que des agents publics ne bénéficient pas de suivi en santé au travail pendant des années ? Il est donc demandé que l'Etat soit cohérent, en n'imputant pas d'un côté les collectivités de ressources existantes, et en sollicitant de l'autre le CDG pour exercer cette mission alors qu'il sait que notre établissement n'a plus les moyens d'agir !

Il est indispensable que les élus se mobilisent pour infléchir la position du législateur :

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**  
24 août 2021

**Conseillers**

Effectif légal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 3  
Procuration : 2

**Présents**

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

**Excusés :**

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

**Absents :**

**Secrétaire séance**

- sur le cadre réglementaire favorisant la mobilisation des médecins généralistes et experts pour assurer le fonctionnement des instances médicales,
- sur le cadre réglementaire pour recruter de nouveaux médecins de prévention qui assurent le suivi en santé au travail de tous les agents publics, territoriaux, nationaux, hospitaliers.

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, aux Présidents de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire a aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement. Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille-et-Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'adopter le vœu suivant :

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :

**Pour les instances médicales :**

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme. Il semblerait que la nouvelle règle, prévue pour 2022, actuellement en discussion, pour les Commissions de Réforme des agents de l'Etat soit plus souple que celle en débat pour la fonction publique territoriale.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques car des différences amènent à des concurrences malsaines et des pratiques différentes incompréhensibles pour le corps médical.
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales.
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins. Il s'agit de renouveler les listes des médecins agréés afin qu'elles puissent être fiables et mobilisables.

**Pour la médecine de prévention :**

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail



Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

### **Date convocation**

24 août 2021

### **Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 3

Procuration : 2

### **Présents**

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

### **Excusés :**

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

### **Absents :**

### **Secrétaire séance**

pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé. La proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail, adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale, va être en débat au Sénat dans les prochains jours. Elle prévoit un renforcement des prérogatives des infirmières en santé au travail mais il faudra que ces évolutions soient également appliquées pour la fonction publique territoriale dans le décret annoncé avant le 31 mars 2022.

- permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité. La formation de professionnalisation devrait être beaucoup plus courte et simplifiée pour ces médecins qui possèdent déjà des acquis de l'expérience. Cette prise en charge du temps de formation par les collectivités pourrait être liée en contrepartie à un contrat d'engagement de service public d'une durée raisonnable.

*La proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail veut donner des prérogatives aux médecins de ville pour les visites périodiques sous couvert d'une formation préalable. Par contre, les visites particulières qui ont le plus d'enjeux devront toujours être réalisées par des médecins spécialisés en santé au travail. Le problème de renouvellement de ces praticiens reste donc important.*

- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché.

- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail durant lequel ils pourraient réaliser des visites sous protocole d'un médecin référent. Cette initiation pourrait susciter des vocations dans la spécialité santé au travail.

Des informations plus détaillées sur ce vœu sont présentées ci-après en indiquant le cadre général puis le contexte départemental sur la santé au travail pour les agents territoriaux.

## **I. CADRE GENERAL DES DIFFICULTES DE SANTE AU TRAVAIL DE CERTAINS AGENTS TERRITORIAUX**

Les difficultés rencontrées par certains agents sont accentuées par le contexte actuel mais s'expliquent avant tout par des données structurelles plus inquiétantes.

### **1 - Données conjoncturelles des difficultés de certains agents**

La prévention des risques est redevenue une priorité avec la crise sanitaire qui a obligé à adopter en urgence des mesures de protection des agents. Certaines pratiques resteront et d'autres seront à adapter au regard des problèmes rencontrés avec un travail à distance très intensif et une rupture dans les collectifs de travail depuis quelques mois.

La Mutualité Française s'inquiète d'ailleurs des mesures d'accompagnement face aux cas de troubles psychologiques qui s'accroissent avec cette période inédite. Les médecins du travail constatent une recrudescence des alertes lors des visites et demandent aussi des moyens adaptés pour y faire face.

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

24 août 2021

**Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 3

Procuration : 2

**Présents**

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

**Excusés :**

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

**Absents :**

**Secrétaire séance**

**2 - Données structurelles sur la montée de l'absentéisme**

Les difficultés rencontrées par ces agents ne sont pas une surprise. Elles sont, à des degrés différents, vécues dans beaucoup de départements. En effet, l'Ille-et-Vilaine, comme d'autres, doit faire face à un vieillissement de ses agents territoriaux, ce qui amplifie les risques. Elle connaît aussi un problème d'attractivité des métiers qui engendre des postes vacants et des tensions sur les équipes en place pour assurer la continuité et la qualité du service public. Les données du contrat groupe d'assurances statutaires indiquent que le taux d'absentéisme est désormais de 9,3% en 2020. Les mesures de prévention prises par les employeurs permettent de réguler cette courbe.

**II. CONTEXTE DEPARTEMENTAL DES DIFFICULTES SUR LES INSTANCES MEDICALES ET LA MEDECINE DU TRAVAIL**

Ce contexte est à croiser avec la pénurie médicale en santé au travail et une incapacité à maintenir un service adéquat.

**1 – Une pénurie médicale qui s'accroît**

Les Commissions de Réforme statuent sur l'imputabilité des accidents liés au travail et des maladies professionnelles, sur le niveau d'inaptitude, les taux d'invalidité et les demandes de mise en retraite anticipée. Le CDG 35 fait face au départ d'un médecin très présent dans ces commissions et au retrait progressif des autres médecins qui y siégeaient aussi.

Par ailleurs, certains médecins en activité ne peuvent plus consacrer autant de temps aux expertises du fait des nécessités de service au sein des hôpitaux. Des médecins agréés ne réalisent jamais d'expertise car ils n'en trouvent ni l'intérêt, ni le temps. Les postes d'internes ouverts sur la spécialité santé au travail n'attirent pas les futurs médecins.

De ce fait, les délais s'allongent pour réaliser des expertises médicales indispensables pour évaluer les droits à maladie. Les agents et les collectivités doivent gérer humainement et financièrement cette situation d'attente. Depuis près de 40 ans, le CDG 35 propose un service de médecine de prévention qui permet de vérifier l'aptitude des agents aux postes de travail et de faire des recommandations pour les maintenir en activité. Beaucoup de Centres de Gestion départementaux offrent ou offraient ce service. Beaucoup connaissent également une raréfaction des médecins de prévention.

Une étude du Secrétariat Général aux Affaires Régionales réalisée avec les 4 CDG bretons montrait en 2016 les perspectives inquiétantes de la démographie médicale. Il y avait déjà un manque de médecins du travail qui s'est accentué avec les départs en retraite actuels et à venir.

Au CDG 35, 3 postes sur 5 sont désormais vacants faute de candidats.

**2 – Des services qui ne seront plus rendus**

Certaines grandes collectivités bénéficiaient d'un service privé de santé au travail mais l'Etat a demandé qu'ils se reconcentrent sur le suivi des salariés du privé. En effet, ces services privés



Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

### Conseillers

Effectif légal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 3  
Procuration : 2

### Présents

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

### Excusés :

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

### Absents :

### Secrétaire séance

connaissent les mêmes difficultés de renouvellement des médecins du travail.

A ce jour, en Ille-et-Vilaine, environ 3 000 agents territoriaux ne bénéficient plus de suivi en santé au travail sur les 31 000 agents du département. Les effectifs de médecins dans les grandes collectivités qui ont leur propre service de santé au travail sont également en diminution.

Avec les départs en retraite qui se profilent, la situation va s'aggraver pour toutes les collectivités si le renouvellement n'est pas assuré. Les infirmières en santé au travail sont venues compléter efficacement le dispositif de suivi des agents mais elles ne peuvent exercer que si des médecins référents demeurent en activité.

### **III. VŒU POUR ACCELERER LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE A LA PENURIE MEDICALE**

Le CDG 35 a exprimé ses inquiétudes et élaboré des propositions depuis des années, sans résultats. Les ministres successifs ont été interpellés. Le Président du CDG 35 a même été auditionné, avec la Fédération Nationale des CDG, par la députée Charlotte Lecocq pour contribuer à son rapport. Celui-ci intitulé « Santé, sécurité, qualité de vie au travail : un devoir, une urgence, une chance » a été publiée le 18 septembre 2019 et devait inspirer de nouveaux textes réglementaires. Ce vœu a donc pour objectif de solliciter une accélération des modifications législatives qui sont en débat pour faire face à la pénurie médicale.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **ÉMET le vœu de soutien auprès du CDG 35 pour faire face à l'urgence des difficultés de présence aux instances médicales, pour réaliser les expertises médicales et pour le maintien de la médecine du travail pour les agents territoriaux d'Ille-et-Vilaine.**

Fin des délibérations à 20h50.

Département : Ille-et-Vilaine  
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

### Date convocation

24 août 2021

### Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 3

Procuration : 2

### Présents

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GEFFROY Christèle  
GOUBAULT Eric  
GUERIN Elise  
LESNÉ Hervé  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

### Excusés :

BISELX Charles  
GUIHOT Sébastien  
(Procuration à Eric GOUBAULT)  
MEREL Nicolas  
(Procuration à Karine PASSILLY)

### Absents :

### Secrétaire séance

## INFORMATIONS DIVERSES

- **ALSH – Problématique garde d'enfants des familles de la commune :**

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a été interpellée par quelques familles de la commune concernant une problématique de garde de leurs enfants en centre de loisirs, que ce soit sur Boisgervilly ou Montauban.

Le centre de loisirs de Boisgervilly fait, en cette rentrée, face à une demande d'inscriptions bien supérieure à la capacité d'accueil de la structure, ce qui a contraint la municipalité de Boisgervilly à répondre défavorablement à certaines sollicitations, qu'elles proviennent de Boisgervilly-même ou des communes voisines. Des enfants de Saint-Uniac y sont cependant toujours accueillis en fonction des places disponibles.

Le centre de Loisirs de Montauban accueille quant à lui actuellement 70 enfants, et rencontre d'énormes difficultés de recrutement d'animateurs encadrants, empêchant ainsi d'accueillir davantage d'enfants.

L'équipe municipale a bien conscience de la difficulté que cette situation génère auprès des familles et recherchent des alternatives à proposer aux familles, infructueuses à ce jour.

Madame le Maire tient cependant à préciser que la commune de Saint-Uniac n'a pas participé financièrement à la construction de la structure d'accueil de loisirs de Boisgervilly, mais participe au coût des journées/enfant, permettant ainsi de diminuer le coût à supporter par les familles. La commune de Saint-Uniac participe ainsi à hauteur de 15€ par jour de fréquentation et par enfant auprès de l'ALSH de Boisgervilly et 17,43€ par jour et par enfant auprès de l'ALSH de Montauban de Bretagne.

- **Vœux 2022 :** Le conseil est invité à se positionner sur l'organisation ou pas d'une cérémonie de vœux début d'année 2022, et la forme sous laquelle elle pourrait avoir lieu.
- **Pétition des jeunes de la commune :** Monsieur Toxé informe que Madame le Maire et lui-même ont reçu les enfants à l'origine de la pétition pour l'installation de structures de jeux. Le conseil étudie les propositions faites, dont certaines sont déjà en réflexion, et reviendra vers eux pour les informer de la suite donnée à leur requête. Il est néanmoins souligné que pour diminuer les coûts, il serait souhaitable que l'installation éventuelle de nouvelle(s) structure(s) s'inscrive dans une démarche participative.
- **Organisation soirée Galette-saucisse le vendredi 22 octobre 2021 :** dans l'objectif de redynamiser le centre bourg, apporter un soutien et relancer les associations de la commune, l'équipe municipale se mobilisera afin d'organiser cette soirée, en y associant une association communale.